

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 3 Octobre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 22

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, BELLEGUEULE, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, THERY.

Ont donné pouvoir : Madame RYSPERT (pouvoir à Madame LEMOINE), Monsieur BIREMBAUT (pouvoir à Monsieur CRASNAULT), Monsieur CYBURSKI (pouvoir à Monsieur BELLEGUEULE), Monsieur DUCHEMIN (pouvoir à Madame DUPONT), Monsieur ANDRZEJCZAK (pouvoir à Monsieur AUDIN), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (pouvoir à Madame BOUCHEZ), Madame BOUTON (pouvoir à Madame THOMAS).

Absents excusés : MM. BRAILLY, HOCHART, GAJDA.

Absent : Monsieur VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – COMPTE RENDU.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal, j'ai pris les décisions suivantes :

5 Juin 2025 – N° 2025-076/D.S.I. (Direction des Systèmes d'Information)

Signature d'une adhésion annuelle (par année civile) avec la Société RESAH située à PARIS (75011).

Le montant annuel par année civile est fixé à 500 € HT soit **600 € TTC**.

L'adhésion prendra effet à compter de sa notification jusqu'à la fin de l'année civile. Elle sera renouvelée tacitement sauf résiliation par recommandé avant le 31 octobre de l'année en cours.

5 Juin 2025 – N° 2025-077/CP (Commande Publique)

Signature d'un marché pour la location et la maintenance de fontaines à eau pour les écoles de la ville et les bâtiments communaux avec la Société CHATEAU D'EAU située à LE BOURGET (93350).

Le montant total des prestations du marché est compris entre un minimum et un maximum par année de marché comme suit :

- Montant minimum annuel : 7 000 € HT.
- Montant maximum annuel : 25 000 € HT.

.../...

Le marché prend effet à compter du 1^{er} Juillet 2025 pour une période d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

10 Juin 2025 – N° 2025-079/COI (*Conduite d'Opérations et Investissement*)

Signature de la proposition du devis n° 2025-03-122-3520265 de la Société AXIONE située à FEUCHY (62223) afin de réaliser des travaux de dépose du réseau fibre optique CAPFIBRE dans le cadre du projet de la démolition de l'îlot C11 de 13 habitations.

Un bon de commande sera émis pour un montant total de 839,80 € HT soit **1 007,76 € TTC**.

Les prestations s'exécuteront dans les conditions prévues au devis.

13 Juin 2025 – N° 2025-080/CP (*Commande Publique*)

Signature d'un marché de fourniture et pose de matériels de laverie pour la cuisine centrale Laennec et les satellites de la Ville de Denain avec la Société SAS EQUIP'FROID et COLLECTIVITES située à FOREST-SUR-MARQUE (59510).

Le montant des prestations de la consultation est traité à prix unitaire. L'ensemble des matériels s'élève à 30 506,00 € HT soit **36 607,20 € TTC**.

Le marché prend effet à compter de sa notification et expirera jusqu'à la fin du délai de garantie de l'équipement (*fourniture, pose*).

17 Juin 2025 – N° 2025-081/Culturel

Signature d'un contrat avec le COLLECTIF RENART situé à LILLE (59000) pour la réalisation d'une peinture sur l'entièreté de l'arbre à basket, situé dans le parc Emile Zola (*coût : 3 000 €*).

19 Juin 2025 – N° 2025-082/T.E. (*Transition Environnementale*)

Signature de la demande n° C-20250619-5042703 du 19/06/2025 avec la Société ENGIE située à PARIS LA DEFENSE (92930) afin de fournir l'électricité nécessaire à l'alimentation du branchement définitif pour les bornes ainsi que la fontaine sur la place du Centre-ville, 120 rue de Villars (144 kVa). Le numéro de PDL est le suivant : 50071995551221.

Les prix de fourniture d'électricité s'élèvent à :

- Prix énergie :

- HPH : 118,76 €/MWh
- HCH : 86,59 €/MWh
- HPB : 65,45 €/MWh
- HCB : 55,59 €/MWh

- Coût liés aux Garanties d'Origine renouvelable de l'électricité : 1,58 €/MWh

Les prestations s'exécuteront à compter de la validation de la demande jusqu'au 31/12/2027 et aux conditions définies dans le contrat de fourniture.

20 Juin 2025 – N° 2025-084/Événementiel

Signature d'un contrat avec la Société PASSION DES AVENTURES située à LA NEUVILLE ROY (60190) pour la maintenance, la réparation, le contrôle et la gestion du parcours arbofilet sur le parc Emile Zola.

Le coût global du contrat s'élève à **33.600 € TTC**.

Les crédits seront pris sur l'article 6042-024 du budget général.

25 Juin 2025 – N° 2025-085/P.F.L.C. (Pôle Famille Loisirs Culture)

Signature d'un contrat avec l'orchestre « MONICA et PATRICK » situé à MOUSCRON, qui assurera l'animation du thé dansant du Dimanche 13 Juillet 2025.

Le coût global de ce contrat s'élève à **550 € TTC**.

25 Juin 2025 – N° 2025-086/P.F.L.C. (Pôle Famille Loisirs Culture)

Signature d'un contrat avec l'orchestre « OSMOSE » situé à MARCINELLE (Belgique) qui assurera l'animation musicale du thé dansant du Dimanche 10 Août 2025.

Le coût global de ce contrat s'élève à **550 € TTC**.

25 Juin 2025 – N° 2025-087/CP (Commande Publique)

Signature d'un marché pour la fourniture de denrées alimentaires – lot 1 : produits surgelés divers avec la Société SYSCO France SAS située à CHEVILLY LARUE (94550).

Le montant total des prestations du marché est compris entre un minimum et un maximum par année de marché comme suit :

- Montant minimum annuel : 12 000 € HT.
- Montant maximum annuel : 40 000 € HT.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification, pour une durée d'un an, reconductible 2 fois, par tacite reconduction, sans que sa durée totale n'excède le 31 décembre 2027.

25 Juin 2025 – N° 2025-088/CP (Commande Publique)

Signature d'un marché pour la fourniture de denrées alimentaires – lot 2 : produits frais issus de la mer avec la Société PROMER OCEAN située à BEAUVAIS (60000).

Le montant total des prestations du marché est compris entre un minimum et un maximum par année de marché comme suit :

- Montant minimum annuel : 12 000 € HT.
- Montant maximum annuel : 40 000 € HT.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification, pour une durée d'un an, reconductible 2 fois, par tacite reconduction, sans que sa durée totale n'excède le 31 décembre 2027.

26 Juin 2025 – N° 2025-089/P.F.L.C. (Pôle Famille Loisirs Culture)

Signature d'un contrat de location de deux terminaux de paiement carte bancaire portables utilisés par le Pôle Famille Loisirs et Vie Culturelle et le Pôle Education et Vie Sportive avec la Société GROUPE EXM située à VILLEURBANNE (69100).

La redevance annuelle est fixée à :

- Terminal de paiement « *Guichet unique* » : 334,80 € HT soit **401,76 € TTC**.
- Terminal de paiement « *Activités culturelles* » : 334,80 € HT soit **401,76 € TTC**.

Ce contrat prendra effet à compter du 01/08/2025 jusqu'au 31/08/2026.

27 Juin 2025 – N° 2025-090/Culturel

Signature d'un contrat pour l'organisation de la manifestation suivante :

- Vendredi 4 Juillet 2025 à 20h00 au Théâtre de Denain : « *IL CELLO* » : spectacle proposé par la production « *LEZ'ARTS SPECTACLES* » située à DENAIN (59220).

Le coût du cachet (*hors frais annexes*) s'élève à **5 000 €**.

30 Juin 2025 – N° 2025-091/SPM (Secrétariat Particulier du Maire)

Signature d'une convention d'occupation temporaire du Théâtre de Verduze – Parc Zola avec mise à disposition d'un emplacement lors de l'événement « *Fête Nationale* », le *lundi 14 Juillet 2025 de 18h00 à 00h00* avec les commerçants ambulants/associations suivants :

- Monsieur CIANCIOLO Enzo, gérant de « *Glaces Enzo* »,
- Monsieur GODBILLE Pascal, gérant de « *La Ch'tite Cave* »,
- Madame HENNEVIN Kelly, gérante de « *Chez Kelly et Sulli* »,
- Monsieur IDRICI Majid, représentant de l'association « *Entre les Générations* »,
- Madame BAHRI Fatima, représentante de l'association « *Une Main Tendue* »,
- Monsieur PRIEZ Gary, commerçant ambulant,
- Monsieur REDJDAL Kelifa, commerçant ambulant.

Chaque prestataire devra proposer à la vente de la petite restauration, boissons, glaces, bonbons, jouets ou objets lumineux à des prix accessibles avec une prestation adaptée à un service sur place en extérieur. Il devra être en capacité à servir un large public attendu à l'événement.

1^{er} Juillet 2025 – N° 2025-092/P.F.L.C. (Pôle Famille Loisirs Culture)

Signature d'un contrat unique reprenant les services d'hébergements et d'assistance, et de maintenance pour l'ensemble des solutions ARPEGE : CONCERTO MOBILITE OPUS, CONCERTO OPUS Base de test, CONCERTO PRESTO OPUS, CONCERTO OPUS utilisés par le Pôle Famille Loisirs et Vie Culturelle, et le Pôle Education et Vie associative avec la Société ARPEGE située à SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE (44236).

Ce contrat prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2026 jusqu'au 30 Décembre 2030 en lieu et place du contrat d'hébergement et du contrat de maintenance en cours (*décision n° 118/PEJS du 25/11/2021 et la décision n° 116/PEJS du 25/11/2021*).

.../...

Coût de la redevance annuelle par produits maintenus et hébergé :

- CONCERTO OPUS Abonnement :	9 564,41 € HT soit 11 477,29 € TTC.
- CONCERTO OPUS Base de test :	455,98 € HT soit 547,18 € TTC.
- CONCERTO OPUS Maintenance :	1 612,49 € HT soit 1 934,99 € TTC.
- CONCERTO OPUS – RAM :	184,42 € HT soit 221,30 € TTC.
- CONCERTO OPUS – Activités culturelles :	506,35 € HT soit 607,62 € TTC.
- CONCERTO OPUS – Planning des agents :	191,50 € HT soit 229,80 € TTC.
- CONCERTO OPUS – Facture guichet :	160,37 € HT soit 192,44 € TTC.
- CONCERTO OPUS TRANSPORT :	pas de redevance
- CONCERTO MOBILITE OPUS Abonnement :	972,52 € HT soit 1 167,02 € TTC.
- CONCERTO MOBILITE OPUS Maintenance :	1 034,93 € HT soit 1 241,92 € TTC.
- CONCERTO PRESTO OPUS Abonnement :	pas de redevance
- CONCERTO PRESTO OPUS Maintenance :	192,80 € HT soit 231,36 € TTC.

1^{er} Juillet 2025 – N° 2025-093/P.F.L.C. (*Pôle Famille Loisirs Culture*)

Signature d'un avenant au contrat de service PAYZEN, système de paiement en ligne pour la régie unique, concernant les solutions logiciels CONCERTO et Espace CITOYEN PREMIUM utilisés par les Pôles Famille Loisirs et Vie Culturelle et le Pôle Education et Vie associative avec la Société ARPEGE située à SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE (44236).

Cet avenant prendra effet courant septembre 2025 jusqu'au 31 Décembre 2026.

■ Courant septembre 2025 au 31/12/2026 :

- Abonnement PAYZEN REGIE UNIQUE/an : 180,00 € HT/an soit 216,00 €/an.

■ Courant septembre 2025 au 31/12/2025 :

- PAYZEN FORFAIT TRANSACTIONS (4333 transactions/an) : 563,29 € HT/an soit 675,95 €/an.

■ Du 01/01/2026 au 31/12/2026 :

- PAYZEN FORFAIT TRANSACTIONS (10230 transactions/an) : 1 329,90 € HT/an soit 1 595,88 €/an.

(Regroupement de tous les forfaits transactions existants)

1^{er} Juillet 2025 – N° 2025-095/A.P. (*Arts Plastiques*)

Signature d'un contrat et autres documents relatifs à l'organisation de l'accueil en résidence au sein de l'école d'arts plastiques de Denain de l'artiste-auteur Marin MARTINIE dans le cadre de la résidence de recherche et création Archipel piloté par le Frac Grand-Large soutenu par la DRAC Hauts-de-France et de Département du Pas-de-Calais durant 14 semaines non consécutives réparties sur la période d'octobre 2025 à février 2026.

En dehors de la mise à disposition des locaux et ateliers de l'école d'arts plastiques, aucune autre charge financière ne sera à supporter par la commune.

10 Juillet 2025 – N° 2025-096/DGS (*Direction Générale des Services*)

Signature d'une convention avec le Département du Nord pour la mise à disposition des locaux préfabriqués situés au 1 rue Barbusse à Denain (59220) à l'intérieur du groupe scolaire Voltaire et Diderot, à proximité du collège Turgot pour l'accueil de ses élèves, confronté à une suroccupation dès la rentrée de septembre 2025 en raison de l'augmentation continue du nombre de collégiens depuis ces dernières années.

.../...

Les locaux sont mis à disposition suivant l'acquittement à terme échu de la mise à disposition d'un forfait de 3 750 € correspondant aux charges de fonctionnement de l'équipement.

10 Juillet 2025 – N° 2025-097/SPM (Secrétariat Particulier du Maire)

Signature d'une convention d'occupation temporaire du Théâtre de Verduze – Parc Zola avec mise à disposition d'un emplacement lors de l'événement « Denain-Plage » avec les commerçants ambulants suivants :

- Madame HENNEVIN Kelly, gérante de « Chez Kelly et Sulli »,
- Madame RIVOAL Justine, gérante de « Jack, Laure et leurs magicshows ».

- du 19 Juillet au 17 Août 2025 : 12h30 – 20h00
- le 25 Juillet 2025 : 21h00 – 1h00.
- le 8 Août 2025 : 21h00 – 1h00.

Chaque prestataire devra proposer à la vente soit des granités, glaces, bâtons glacés ou des maquillages à des prix accessibles avec une prestation adaptée à un service sur place en extérieur. Il devra être en capacité à servir un large public attendu à l'événement.

15 Juillet 2025 – N° 2025-103/COI (Conduite d'Opérations et Investissement)

Signature des propositions RA22250026570001 et RA22250035180001 de la Société ENEDIS située à PUTEAUX (92800) afin de renforcer les lignes électriques nécessaire à l'installation de fours pour la restauration dans les écoles Michelet et Victor Hugo. Ces équipements consomment une puissance électrique plus importante nécessitant les remplacements des compteurs (*passage en tarif jaune C4*).

Un bon de commande sera émis pour un montant total de 7 479,83 € HT soit **8 975,79 € TTC**, décomposé comme suit :

- 4 420,41 € HT soit **5 304,49 € TTC** pour l'école Michelet
- 3 059,42 € HT soit **3 671,30 € TTC** pour l'école Victor Hugo

Les prestations s'exécuteront dans les conditions prévues au devis.

22 Juillet 2025 – N° 2025-105/Culturel

(*Modificatif à la décision n° 2025-030/Culturel du 18 Mars 2025 (montant du cachet artistique)*)

Signature d'un contrat et autre document relatif à l'organisation du spectacle de « **Michel Fugain** », proposé par la société « **LE BUREAU DES SPECTACLES** » située à LILLE (59800), le Vendredi 14 novembre 2025 à 20h00, au Théâtre.

Les recettes de la billetterie seront perçues par la société et une participation financière de la Ville au cachet artistique, d'un montant de **10 000 €** sera versée à la société « **LE BUREAU DES SPECTACLES** ».

Le prix des places sera fixé par la production (*hors marge revendeurs*).

23 Juillet 2025 – N° 2025-106/V.A. (Vie Associative)

Mise à disposition à l'association « *Denain 2012* », située à DENAIN, de la partie Nord du parc Zola : le théâtre de Verdure, pour les représentations du spectacle son et lumière « *de Terre et de feu en Hainaut* » qui auront lieu aux dates et heures reprises ci-dessous :

- Vendredi 29 août 2025 : 20h30
- Samedi 30 août 2025 : 20h30
- Dimanche 31 août 2025 : 20h30
- Vendredi 5 septembre 2025 : 20h30
- Samedi 6 septembre 2025 : 20h30
- Dimanche 7 septembre 2025 : 20h30

L'association aura la responsabilité de la billetterie, de sa mise en vente et de l'encaissement des recettes correspondantes.

Les places seront vendues par l'association aux tarifs de 15 € pour le tarif plein (*jusqu'au 10 août 2025*), 18 € pour le tarif plein (*après le 10 août 2025*), 10 € pour le réduit, 5 € pour les enfants de moins de 12 ans.

La commune met également à disposition une aide logistique et le matériel scénique nécessaire, dont elle a la gestion. Cette mise à disposition s'effectuera du 18/08/2025 au 12/09/2025.

Le producteur s'engage à reverser une partie de sa recette de billetterie à l'accueillant à hauteur maximum de 20 000 € en compensation des frais divers engagés et du soutien logistique détaillé dans le présent contrat.

Ce reversement interviendra sur production par le producteur d'un état de recettes et selon les modalités suivantes :

- Recettes supérieures à 20 000 € : reversement de 20 000 € à l'accueillant.
- Recettes inférieures à 20 000 € : reversement de la totalité des recettes à l'accueillant.

23 Juillet 2025 – N° 2025-107/CP (Commande Publique)

Signature d'un marché avec les ESAT Les Ateliers de l'Ostrevent situés à DENAIN (59220) pour la tonte et l'entretien des massifs.

- Le montant minimum annuel est de 5 000 € HT.
- Le montant maximum annuel est de 35 000 € HT.

Le marché prendra effet en date du 1^{er} Août 2025 pour une durée d'un an. Il est reconductible trois fois tacitement, pour une durée totale qui ne puisse excéder quatre années.

**29 Juillet 2025 – N° 2025-108/P.F.L.C. (Pôle Famille Loisirs Culture)
(Annule et remplace la Décision n° 2022-34/P.E.J.S. du 02/03/2022)**

Signature d'un avenant au contrat n° R53305 du 28/03/2022 avec la Société commerciale TOYS MOTORS VALENCIENNES située à VALENCIENNES (59300) pour la location d'un véhicule TOYOTA PROACE CITY VERSO 1.2 MEDIUM 110 VVT-IDYNAMIC pour le Relais Petite Enfance de la Ville de Denain.

Le montant de la location a été ajustée. Il sera de 274,60 € HT soit **329,53 € TTC/mois** au lieu de 342,17 € TTC/mois (*ancienne échéance*).

L'avenant prendra effet le 01/08/2025 et prendra fin le 09/05/2027.

1^{er} Août 2025 – N° 2025-109/Culturel

Signature d'un contrat avec la production « *COBEN EVENEMENTS* » située à CAUDRY (59540) qui propose le spectacle « *IRISH LEGENDS* », le Dimanche 8 Février 2026 à 16h00, au Théâtre.

Le prix des places sera fixé par la production (*hors marge revendeurs*). Les recettes seront perçues par le producteur.

4 Août 2025 – N° 2025-110/COI (*Conduite d'Opérations et Investissement*)

Signature de la proposition n° 250157 de la Société SAS MIDAVAIN DGCN située à ROEULX (59172) afin de réaliser des travaux de désamiantage complémentaires suite à la découverte d'une présence renforcée d'amiante au 102 rue Duysburgh à Denain.

Un bon de commande sera émis pour un montant de 5 778,00 € HT soit **6 933,60 € TTC**.

Les prestations seront réalisées conformément au devis.

18 Août 2025 – N° 2025-113/COI (*Conduite d'Opérations et Investissement*)

Signature de la proposition PR2502-0098 avec la Société de la SARL KPH – Lampsane Paysage située à COUTICHES (59310) afin de réaliser des esquisses détaillées pour l'aménagement transitoire du site de l'ancienne piscine G. ANSART à Denain, suite à la démolition de la piscine.

Un bon de commande sera émis pour un montant total de 1 495,00 € HT soit **1 794,00 € TTC**.

Les prestations s'exécuteront dans les conditions prévues au devis.

21 Août 2025 – N° 2025-115/URB (*Urbanisme*)

Signature d'une convention provisoire et précaire de chasse avec l'association « *MARCEL CHEVALIER* », dont le siège social est situé à Denain pour la mise à disposition des propriétés communales à usage agricole reprises ci-dessous :

SECTION	PARCELLE	SUPERFICIE (m ²)
AE	3	10342
AE	4	18262
AE	6	6635
AE	249	7720
AE	11	3607
AE	12	428
AE	16	165440

AD	350	31749
AD	371	
AD	312	
AD	86	10962
AM	84	3352
AM	85	52
		258 549 m²

Dans le cadre de l'extension du quartier Bellevue, et de la création d'une résidence « *Domaine des Silènes* » la commune a acté le principe de cession de parcelles (*délibération n° 8 du 6 Juillet 2021 et délibération n° 19/B du 15 Décembre 2022*). Les parcelles cadastrées section AD n°s 86 pour partie et 371, AE n° 16 pour partie reprises dans la présente convention sont intégrées au projet d'aménagement en cours. Dès signature définitive de l'acte de vente, la commune informera le preneur. La superficie reprise dans la présente décision pourra évoluer en cours de convention.

La convention provisoire et précaire est consentie à partir du 1^{er} Juin 2025 pour se terminer le 31 mai 2026 moyennant une redevance annuelle de 10 €/ha.

21 Août 2025 – N° 2025-116/CP (*Commande Publique*)

Signature d'un marché avec la Société PANIR située à RACQUINGHEM (62120) pour l'acquisition d'un manège neuf ou d'occasion type carrousel.

Le montant total de l'acquisition s'élève à 190 000 € HT soit **228 000 € TTC sans option**.

La variante retenue est celle d'un manège d'occasion.

L'option pour la maintenance est retenue pour un montant HT de 6 000 € soit **7 200 € TTC**.

Le marché prendra effet à compter de sa notification.

22 Août 2025 – N° 2025-117/CP (*Commande Publique*)

Signature d'un marché avec la Société IPSICOM SAS située à SAINT-LAURENT-BLANGY (62223) ayant pour objet le rapatriement de l'infrastructure de sécurité réseau FORTINET actuellement hébergée dans le cloud vers une infrastructure locale – On Premise.

Le montant des prestations de la consultation s'élève à 18 583 € HT soit **22 299,60 € TTC**.

Le marché prend effet à compter de sa notification. Il devra être finalisé au plus tard pour le 14 octobre 2025. La maintenance démarre dès l'utilisation effective du matériel pour une durée de 3 ans.

27 Août 2025 – N° 2025-120/COI (*Conduite d'Opérations et Investissement*)

Signature de la proposition I-25-04-9 avec l'Atelier DELCROIX SARL situé à FOREST-SUR-MARQUE (59510) afin de réaliser du mobilier sur mesure destiné à l'aménagement de la crèche de la Maison de Quartier Solange TONINI.

Un bon de commande sera émis pour un montant total de 20 527,00 € HT soit **24 632,40 € TTC**.

Les prestations s'exécuteront dans les conditions prévues au devis.

27 Août 2025 – N° 2025-121/COI (*Conduite d'Opérations et Investissement*)

Signature du marché n° 25/024 de travaux « *Renaturation de la placette Werth située à Denain* » avec la Société ID VERDE SAS située à COURBEVOIE (92400).

Le marché sera conclu pour un montant global de 208 834,66 € HT soit **250 601,59 € TTC** :

- Montant de base du marché : 208 449,66 € HT soit **250 139,59 € TTC**.
- Montant de la Prestation Supplémentaire Eventuelle : 385 € HT soit **462 € TTC**.

Le marché prendra effet à compter de sa notification au titulaire et prendra fin au terme de la garantie de parfait achèvement.

2 Septembre 2025 – N° 2025-122/CP (*Commande Publique*)

Signature d'un marché pour la location et l'installation d'une patinoire synthétique temporaire – Place du Village de Noël avec la Société SYNERGLACE située à HEIMSBRUNN (68990).

Le montant total des prestations de la consultation est fixé à 24 166,66 € HT soit **29 000,00 € TTC** par année de marché.

Le marché prend effet à compter de sa notification au titulaire jusqu'à la fin des prestations, pour une durée de 1 an, renouvelable une fois pour des périodes hivernales semblables.

2 Septembre 2025 – N° 2025-123/CP (*Commande Publique*)

Signature d'un marché avec la Société ESPELIA située à PARIS (75009) ayant pour objet une mission d'assistance pour le suivi et le contrôle de deux Délégation de Service Public (DSP) sur le territoire de la Ville de Denain – Lot 1 : Centre Aqualudique NaturéO.

Le montant des prestations du marché s'élève à 110 900 € HT soit **133 080 € TTC** sous réserve d'affermissement des tranches :

- Tranche ferme : 41 600 € HT / 49 920 € TTC.
- Tranche optionnelle 1 : 4 000 € HT / 4 800 € TTC.
- Tranche optionnelle 2 : 23 400 € HT / 28 080 € TTC.
- Tranche optionnelle 3 : 11 100 € HT / 13 320 € TTC.
- Tranche optionnelle 4 : 30 800 € HT / 36 960 € TTC.

Le présent marché prend effet à compter de sa notification pour une période d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre années. La tranche ferme court jusqu'au 22 Novembre 2026, puis affermissement des tranches optionnelles.

2 Septembre 2025 - N° 2025-124/CP (Commande Publique)

Signature d'un marché avec la Société MCPF CONSEIL située à CHANGY (71120) ayant pour objet une mission d'assistance pour le suivi et le contrôle de deux Délégations de Service Public (DSP) sur le territoire de la Ville de Denain – Lot 2 : le Parc récréatif Zola.

Le montant de la mission du marché s'élève à 9 970 € HT soit **11 964 € TTC**.

Le marché prendra effet à compter de sa notification pour une période d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre années.

3 Septembre 2025 – N° 2025-125/A.P. (Arts Plastiques)

Signature des contrats et autres documents relatifs à l'organisation de la manifestation ci-dessous :

- Du Samedi 20 Décembre 2025 au Samedi 7 Février 2026 : Exposition [H]all over 36, de Maryline TERRIER proposée par Madame MAZUR, à l'école d'arts plastiques située à DENAIN (59220), visible le mardi et le vendredi de 14h00 à 18h00 , le mercredi et samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Entrée : **gratuite**.

3 Septembre 2025 – N° 2025-126/P.F.L.C (Pôle Famille Loisirs Culture)

Signature d'un contrat avec l'orchestre « LA DERNIÈRE SÉANCE » situé à COURCELLES (62180) qui assurera l'animation musicale du thé dansant du Dimanche 14 Septembre 2025.

Le coût du contrat global s'élève à **650 € TTC**.

4 Septembre 2025 – N° 2025-127/COI (Conduite d'Opérations et Investissement)

Signature de la proposition VL2-25503222/001001 de la Société GRDF située à EVREUX (27091) afin de réaliser la suppression d'un ancien compteur gaz naturel au 279 rue Pierre Nève à Denain. Cette suppression permettra l'implantation d'un point d'apport volontaire.

Un bon de commande sera émis pour un montant total de 4 759,34 € HT soit **5 711,21 € TTC**.

Les prestations s'exécuteront dans les conditions prévues au devis.

4 Septembre 2025 – N° 2025-128/COI (Conduite d'Opérations et Investissement)

Signature de la proposition du devis n° 2502820 de la Société TERNVI située à ANICHE (59580) afin de réaliser la réfection de terrain multisport du Faubourg Duchateau city stade.

Un bon de commande sera émis pour un montant total de 27 163,86 € HT soit **32 596,63 € TTC**.

Les prestations s'exécuteront dans les conditions prévues au devis.

5 Septembre 2025 – N° 2025-129/COI (Conduite d'Opérations et Investissement)

Signature de la proposition 2155388101 de la Société ENEDIS située à PUTEAUX (92800) afin de réaliser le raccordement électrique d'une box médicale, rue Edouard Vaillant à Denain.

.../...

Un bon de commande sera émis pour un montant total de 1 404,00 € HT soit **1 684,80 € TTC**.

Les prestations s'exécuteront dans les conditions prévues au devis.

5 Septembre 2025 – N° 2025-130/P.F.L.C. (Pôle Famille Loisirs Culture)

Signature d'un contrat avec le prestataire « KISENS » situé à VALENCIENNES (59300) qui assurera l'animation d'un atelier « YOGA PAR LE RIRE » destiné aux seniors denaisiens de 65 ans et plus, le Samedi 11 Octobre 2025, lors de la semaine bleue.

Le coût global de ce contrat s'élève à **160 € TTC**.

9 Septembre 2025 – N° 2025-132/COI (Conduite d'Opérations et Investissement)
 (Annule et remplace la Décision n° 2025-120/COI du 27 Août 2025)

Signature des propositions I-25-04-9 et I-25-07-18 de l'Atelier DELCROIX SARL située à FOREST-SUR-MARQUE (59510) afin de réaliser du mobilier sur mesure et de menuiseries d'intérieures destiné à l'aménagement de la crèche de la Maison de Quartier Solange TONINI.

Un premier bon de commande sera émis pour un montant de 20 527,00 € HT soit **24 632,40 € TTC** et un second bon de commande sera émis pour un montant de 8 045,00 € HT soit **9 654,00 € TTC** ; soit un total de 28 572,00 € HT/**34 286,40 € TTC**.

Les prestations s'exécuteront dans les conditions prévues aux devis.

9 Septembre 2025 – N° 2025-133/COI (Conduite d'Opérations et Investissement)

Signature de la proposition 202508-002 de LUDEO PAYSAGES situé à LANDAS (59310) afin de réaliser la pose de sols souples destinés à l'aménagement des espaces extérieurs de la crèche de la Maison de Quartier Solange TONINI.

Un bon de commande sera émis pour un montant total de 6 905,83 € HT soit **8 287,00 € TTC**.

Les prestations s'exécuteront dans les conditions prévues au devis.

12 Septembre 2025 – N° 2025-134/D.S.I. (Direction des Systèmes d'Information)

Signature d'un contrat de service pour l'utilisation de logiciels métiers avec la Société ARPEGE située à SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE (44230).

Le montant total du contrat de service pour l'utilisation de logiciels métiers est fixé à 21 139,64 € HT dont 4 227,92 € soumis à la TVA soit **25 367,56 € TTC**.

Le contrat de service se décompose de la façon suivante :

- pour les progiciels ADAGIO V5 – abonnement, ADAGIO V5 – Abonnement – Base de test, MAESTRO OPUS – abonnement, MELODIE OPUS – abonnement, REQUIEM OPUS – Abonnement, SOPRANO OPUS – Abonnement pour un montant de **6 982,90 € HT** ;
- pour le progiciel SOPRANO OPUS – maintenance de 11 à 30 bureaux de vote pour un montant de **1 648,77 € HT** ;
- pour le progiciel MAESTRO OPUS – maintenance pour un montant de **650,82 € HT** ;

.../...

- pour le progiciel MELODIE OPUS – maintenance pour un montant de **7 340,87 € HT** ;
- pour le progiciel MELODIE OPUS – maintenance Module COMEDEC pour un montant de **243,83 € HT** ;
- pour le progiciel REQUIEM OPUS – maintenance de 5 001 à 10 000 emplacements pour un montant de **1 619,13 € HT** ;
- pour le progiciel ADAGIO VA – maintenance pour un montant de **2 653,32 € HT**.

Ce contrat est conclu pour une durée maximale de trois ans, prenant effet au 1^{er} Janvier 2026.

15 Septembre 2025 – N° 2025-135/COI (Conduite d'Opérations et Investissement)

Signature de la proposition n° 40551041 de UGAP situé à AMIENS (80094) afin de réaliser l'achat d'une prestation d'assistance à la passation du marché d'exploitation et entretien des installations de chauffage de la Ville de Denain.

Un bon de commande sera émis pour un montant total de 27 792,94 € HT soit **33 351,53 € TTC**.

Les prestations s'exécuteront dans les conditions prévues au devis.

16 Septembre 2025 – N° 2025-136/CP (Commande Publique)

Signature d'un marché de fourniture de matériels de cuisine et de service pour la cuisine centrale Laennec et les satellites de la Ville de Denain avec la Société SAS COFRINO située à LAMBERSART (59832).

Le montant des prestations de la consultation est traité à prix unitaire. L'ensemble des matériels s'élève à 6 920,83 € HT soit **8 305,00 € TTC**.

Le marché prend effet à compter de sa notification et expirera à la fin du délai de garantie du matériel.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

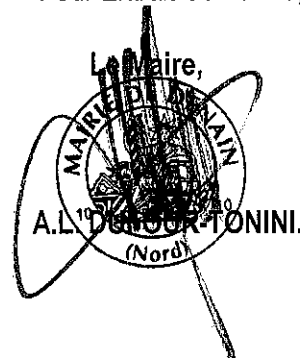
DECISION : ADOPTE PAR 27 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : MM. TONNEAU, FEDDAL.

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ

Pour Extrait Conforme,



Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....